NACICCA

NAture et CItoyenneté
Crau Camargue Alpilles

LETTRE D'INFO

N°14

LES TRIBULATIONS DE L'OUTARDE CANEPETIÈRE

P.6

La lettre d'info de NACICCA n°14 - septembre 2017

NACICCA A 10 ANS
EDITO
P.2

LA MISE À PROFIT DES CHIENS POUR L'ÉCOLOGIE
P.3

SAINT MARTIN DE CRAU UN PLAN EN BETON
P.4

Edito

« Si les 'ricains n'étaient pas là » fredonnait M.S., illustre chansonnier français de l'après guerre. Travestissons un peu le propos de la chanson originale et entonnons cet air « Si NACICCA n'était pas là ». Car nous en convenons, la lettre d'info que vous tenez entre les mains est rarement porteuse de bonnes nouvelles. Non que nous soyons de tristes activistes, au contraire : c'est notre enthousiasme et notre bonne humeur qui nous poussent au quotidien dans notre combat. Et en tant qu'incorrigibles insatisfaits, nous avons tendance à vous parler des trains qui arrivent en retard, car ce sont eux qui déclenchent en général nos actions, plus que les trains qui arrivent à l'heure. Or, alors que NACICCA s'apprête à fêter ses 10 ans d'existence en fanfare (venez nous rejoindre lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le samedi 30 septembre 2017, à la Tour du Valat), un petit bilan s'impose.

Si NACICCA n'était pas là, fermons les yeux un peu, il y a fort à parier que les centaines d'hectares des marais du Caban seraient coupés en deux par une darse fluviale bordée de hangars à camions. Les milliers d'oiseaux qui s'y réfugient l'hiver, les plantes aquatiques uniques au monde n'auraient eu qu'à trouver un autre endroit pour vivre. Les camions seraient encore plus nombreux dans la zone, et les poumons des riverains encore plus encrassés. Si NACICCA n'était pas là, qui aurait attaqué les projets de parcs photovoltaïques au pied des Alpilles, sur les zones de chasse des aigles de Bonelli ? Cet oiseau, sans doute le plus rare de France, dont il ne reste que quelques dizaines de couples serait dans une bien plus mauvaise situation. Qui aurait attaqué les décisions unanimes de démoustiquer la Camargue à l'aide d'avions et à coup de millions d'euros d'argent public ? Aujourd'hui, les solutions douces préconisées par la Tour du Valat sont enfin testées au niveau du Sambuc notamment et pourraient rapidement s'étendre. Qui se battait jusqu'ici pour rendre à la plage de Piémanson son aspect originel et la faire redevenir un petit paradis ? Les élus qui se gargarisent aujourd'hui de la sérénité retrouvée en ce lieu nous riaient au nez lorsqu'on leur proposait de faire ...exactement ce qu'ils ont fait !

La démonstration est déclinable à l'infini : sur la zone logistique de Saint-Martin de Crau, concernant l'implantation du hangar IKEA, les arrêtés sur la démoustication etc. Dans tous les dossiers sur lesquels nous avons dû aller en justice, la justice a fini par nous donner raison. Preuve que nous ne sommes pas comme aiment à le dire certains élus - que nos positions énervent - de petits privilégiés qui se fichent du développement économique. Juste des citoyens attachés au respect des règles lorsque celles-ci sont faites pour préserver notre environnement, notre qualité de vie et notre santé. Notre association, vous le savez déjà, fonctionne sans aucune subvention publique. C'est la garantie de notre indépendance. Et, plus nous comptons d'adhérents, plus forte est notre parole dans les réunions. C'est pourquoi votre adhésion est si importante pour nous, mais aussi pour vous et ce à quoi vous êtes attachés. Alors, pour les 10 ans de NACICCA, adhérez, re-adhérez, faites adhérer vos amis et les membres de votre famille ! C'est la garantie que des gens continueront à défendre la biodiversité de ce territoire exceptionnel.

La mise à profit des chiens pour l'écologie

Depuis la domestication du chien (originellement issu de loups domestiqués) par l'Homme, celui-ci s'est avéré être un précieux compagnon. À l'origine, son rôle principal était essentiellement de rabattre le gibier et de le retrouver, puis de défendre les humains et leur troupeau vis-à-vis des prédateurs sauvages. L'extraordinaire flair des chiens a longtemps été utilisé pour la chasse.

Depuis, on utilise également les chiens pour détecter des personnes ensevelies sous des avalanches, pour la recherche de drogues, d'explosifs ou encore de truffes. Depuis quelques années, le corps médical se sert même des chiens pour détecter certains cancers.

Mais connaissez-vous l'utilisation des merveilleuses capacités olfactives des chiens par les biologistes ? Une équipe de chercheurs de l'université de Washington est tout spécialement dédiée à cette technique[1]. Cette équipe, créée il y a une vingtaine d'années par Heath Smith, travaille actuellement dans le monde entier dans le cadre de programmes de conservation. Les chiens, sélectionnés à l'âge adulte dans des refuges pour leurs qualités comportementales et de toutes races et origines, sont ensuite dressés pour détecter des plantes rares ou invasives, ainsi que des fèces de nombreuses espèces. Il peut aussi bien s'agir de grands carnivores, de micromammifères, de mammifères marins, de reptiles….

Et les crottes permettent d'obtenir une multitude d'informations : connaître l'identité de l'espèce et de l'individu (et donc de savoir si l'espèce recherchée est encore présente et de calculer la taille des populations), mesurer les hormones, évaluer la présence de pathogènes, ou encore mesurer la présence de polluants.

Les chiens peuvent être formés à rechercher plusieurs espèces en même temps, et passer d'une espèce à l'autre au gré des études. En s'asseyant suite à une découverte, le chien permet d'indiquer sa trouvaille à son maître. Une vidéo[2] illustre même la recherche en bateau de crottes et d'urine d'Orque (qui flottent seulement 5 minutes à la surface) à l'aide d'un chien !

En France, l'utilisation de cette technique n'en est encore qu'à ses prémices. C'est l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) qui a initié le mouvement. Jérôme Sentilles, membre de l'équipe de suivi de la population d'Ours brun dans les Pyrénées, utilise Iris, chienne de race berger malinois, pour rechercher les crottes du plantigrade. Chaque crotte trouvée est ensuite analysée génétiquement et permet, si l'échantillon est de bonne qualité, d'identifier individuellement chaque ours. Le flair de cette chienne a permis d'augmenter considérablement la détection des crottes.

Depuis peu, deux setters anglais sont utilisés par Fabien Rozec dans les Maures (Var) pour détecter les tortues d'Hermann. Leurs services sont employés lors de travaux d'entretien des pistes pour lutter contre les feux de forêts. Ces travaux, quand ils sont conduits par des moyens mécaniques, peuvent être meurtriers pour cette espèce de tortue terrestre. Les chiens permettent de localiser et de récolter les tortues peu de temps avant le passage des girobroyeurs, et de les relâcher au même endroit aussitôt l'opération d'entretien terminée.

Enfin, deux chiens en provenance du Portugal ont également été utilisés ce printemps pour rechercher la présence du Lézard ocellé et de ses crottes sur le domaine de la Tour du Valat en Camargue, et améliorer la détection du Criquet rhodanien dans les coussouls de Crau.

1. http://conservationbiology.uw.edu/conservation-canines/

2. https://www.youtube.com/watch?v=qrUOIYpYmUY

L'historique d'un plan de destruction massive

Impossible de les rater lorsque l'on passe sur la nationale 113, à proximité de Saint-Martin de Crau. Les entrepôts logistiques poussent plus vite que des champignons, en plein cœur de la plaine de la Crau. Plus de 290 ha d'entrepôts logistiques y ont été construits sur la commune entre 1997 et 2009. Et la tendance perdure : avec 174 ha de surface imperméabilisée depuis 2010, c'est l'équivalent de 515 terrains de football qui a été sacrifié pour le développement de ce gigantesque pôle logistique. Pourtant la Crau, dernière zone steppique de France, dispose d'une biodiversité aussi remarquable que fragile.

Cette artificialisation galopante n'est pas survenue à Saint-Martin par hasard, mais est due en grande partie à la position géographique de la commune. Car la Crau a le « malheur » de se situer à la convergence de grands axes de circulation (entre l'Espagne, l'Italie et le nord de l'Europe via la vallée du Rhône). Ce contexte favorable à la démultiplication des transports a servi de prétexte pour que les politiques locaux imaginent un plan de développement, basé sur l'utilisation des énergies fossiles. Mais, pas de chance, en plus d'être une stratégie obsolète à l'heure de la transition énergétique, la bétonisation des espaces naturels et agricoles est une réelle menace pour nos ressources locales. En Crau, l'irrigation des prés, réputés dans le monde entier pour leur foin labellisé AOC, approvisionne 80 % de la nappe phréatique, qui alimente aussi 120 000 personnes en eau potable. Or l'artificialisation des sols et une trop forte urbanisation entraîneront inévitablement l'asséchement de nos nappes. C'est également un danger très sérieux pour les espèces animales et végétales menacées, qui voient peu à peu disparaître leurs habitats. Malheureusement, nos paysages et écosystèmes restent toujours moins rentables et sont sacrifiés au nom de la croissance à tout prix !

Ce n'est pas tout! Car ces menaces pour notre territoire et ses habitants s'accompagnent de nombreux manquements à la réglementation lors de la construction des entrepôts ou de l'élaboration des documents d'urbanisme. Les constructions ne respectent pas la trame verte et bleue[1], le calendrier écologique[2] ou ne procèdent pas à une évaluation d'incidence Natura 2000[3] satisfaisante, pourtant obligatoire lorsque l'on se trouve dans une zone à forts enjeux écologiques. À croire que respecter les lois - pourtant encore insuffisantes à nos yeux - reste facultatif pour ces promoteurs qui ne se voient dérangés que par les actions de petites associations d'écolos tels que Nacicca ou Agir pour la Crau. Pire encore, il est fréquent que le Ministère de l'environnement vienne appuyer ces projets en estant en justice !

Malgré nos actions, les procédures sont suffisamment lentes pour que la plupart des projets d'entrepôts soient finalisés lorsque la justice rappelle parfois à l'ordre leurs promoteurs irrespectueux du patrimoine naturel exceptionnel que constitue la Crau. Le retour à l'état initial du site n'est alors plus possible et c'est, au final, la nature qui en paie le prix fort. Avons-nous besoin de rappeler que nous assistons actuellement à une extinction massive et extrêmement rapide de la biodiversité sur Terre ? Pourtant les combats peuvent être gagnés et pour NACICCA il s'agit aussi de faire respecter les lois par des agents économiques manifestement plus soucieux de leur propre santé financière que de la nôtre...

1. La trame verte et bleue est une mesure du Grenelle Environnement qui vise à constituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer …

2. L'adoption d'un calendrier écologique permet la réduction des probabilités de destruction d'individus en période de reproduction et/ ou d'hivernage et de limiter la phase de dérangement pendant les travaux.

3.L'évaluation d'incidence Natura 2000 permet de concevoir un projet le plus compatible possible avec la préservation des sites Natura 2000. Elle est ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés.

un plan en béton

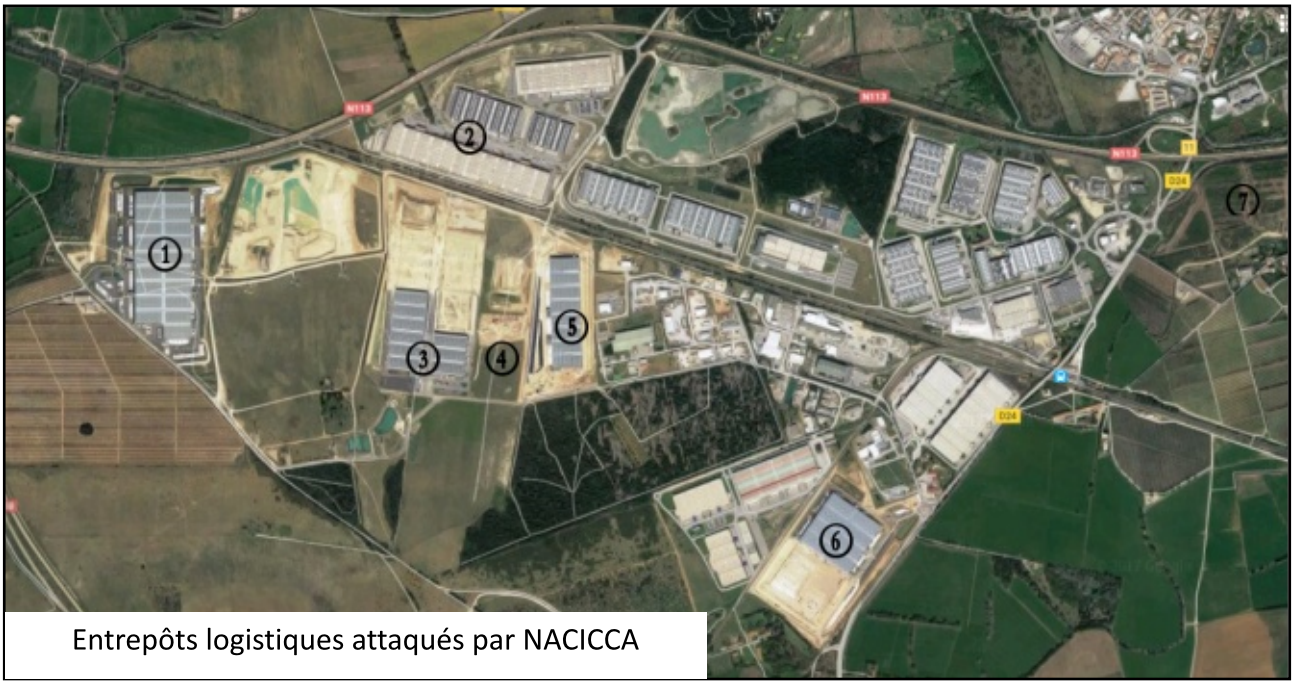

Entrepôts logistiques attaqués par NACICCA

B Castorama
C Carnivor
D Logiprest
E Exeter
F CT LOG
G Maison du Monde
H La Thominière

Le mythe de la croissance comme source d'emploi

« La croissance, j'irai la chercher avec les dents » : voilà ce qu'affirmait l'ancien Président de la République Nicolas Sarkozy. Eh oui, le volontarisme politique, lorsqu'il s'agit de croissance, donne aux élus une légitimité suprême. Cet outil rhétorique fallacieux permet alors de justifier des choix qui se font avant tout pour le plus grand bénéfice du capital et d'une petite minorité de privilégiés.

La supercherie se trouve dans la croyance collective qui veut que la construction de nouveaux projets d'aménagement ou plus généralement qu'une plus grosse productivité encourage l'embauche et la création d'emplois. Les pontes de la logistique et les élus de Saint-Martin de Crau l'ont bien compris, lorsqu'ils déroulent leur discours sur l'emploi dans le contexte anxiogène du chômage de masse pour justifier leurs projets d'expansion sans fin de la zone logistique sur la commune. Pourtant, les promesses d'embauches ne sont pas à la hauteur et manquent cruellement de transparence.

D'autres scénarios sont pourtant possibles. A l'échelle nationale, les associations Négawatt et Solagro estiment la création de plus de 4 millions d'emplois en 15 ans, par une réorientation volontariste de l'économie et de l'agriculture vers des modèles plus sobres, notamment sur le plan énergétique ! Autre solution efficace : la réduction du temps de travail qui permettrait d'ajouter plus d'un million d'emplois. La création d'emplois n'est donc pas uniquement possible au détriment de l'environnement, bonne nouvelle n'est-ce pas ?

Les tribulations de l'Outarde canepetière

Fiche d'identité

Outarde canepetière
(tetrax t. tetrax)

TAILLE : 40-45 cm

POIDS : 0,7-1 kg

ENVERGURE : 80-90 cm

REPRODUCTION : La nidification a lieu de début mai à fin juillet. Les pontes, de 3 à 4 oeufs, sont couvées 20 à 22 jours. Les jeunes sont indépendants à l'âge de 2 mois.

ALIMENTATION : Végétaux et invertébrés

HABITAT : Préférence pour les milieux ouverts de type steppe, pâture ou prairie

STATUT DE CONSERVATION : Espèce classée "en danger d'extinction" sur la liste rouge de l'IUCN

Répartition des outardes du domaine méditerranéen

© LPO

Une espèce protégée très menacée

Avec une chute des effectifs de 94 % entre 1978 et 2000, l'outarde canepetière est confrontée à un risque élevé d'extinction sur le territoire national. Cet oiseau de plaine est principalement présent dans le centre ouest et sur le pourtour méditerranéen français. Parce qu'elle est fortement menacée par l'intensification agricole, l'urbanisation et le développement de nouvelles infrastructures, deux plans nationaux d'actions[1] (PNA) ont été mis en œuvre, afin d'éviter le pire.

Le premier PNA mené entre 2002 et 2006 n'a pas porté ses fruits et laisse de nombreuses incertitudes quant à l'avenir de l'Outarde. Bien que 75 % des effectifs nationaux de cet oiseau soient en principe protégés par des zones de protection spéciale[2] (ZPS), les projets d'aménagement dans ces zones continuent à représenter une véritable menace. Pourtant, les objectifs du PNA renouvelé (2011-2015) sont clairs ; il faut redoubler d'efforts pour la sauvegarde de l'outarde en garantissant par exemple le maintien des populations en Crau et dans le Languedoc-Roussillon. Le PNA préconise ainsi une véritable gestion des ZPS concernées par des infrastructures et une intervention des services de l'état dans les projets d'aménagement qui affectent des sites fréquentés par les outardes. Dans les faits, l'État fait très souvent preuve de schizophrénie en impactant là où le PNA qu'il finance recommande de ne plus aménager ! Ces plans coûtent pourtant des centaines de milliers d'euros aux contribuables ...

1. Il s'agit de documents d'orientation qui visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

2. Ce sont des zones qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Les ZPS permettent la conservation de nombreuses espèces d'oiseaux.

Des paroles et des actes

Des contradictions entre le PNA et la réalité du terrain

Actions et axes annoncés dans le PNA	Projets autorisés par l'État
ACTIONS : N°5. «Veiller à la prise en compte des enjeux de conservation de l'outarde dans les études et procédures à l'amont des décisions de principe de réalisation d'un projet d'aménagement» **N°18.** «Sécuriser une gestion foncière adéquate et pérenne»	À Aimargues (Gard), l'État a autorisé sur 27 hectares (ha) la construction d'un lotissement, sans qu'aucun inventaire de faune ne soit réalisé. La population nicheuse d'Outardes du site a vu son habitat détruit sans la moindre compensation.
AXE : N°6. «Intervenir dans les projets d'aménagements (par exemple : urbanisation, création de lignes électriques, construction d'ouvrages routiers et ferroviaires, développement de parcs éoliens, de champs photovoltaïques…) afin d'éviter leur apparition dans les sites fréquentés par les outardes, ce qui pourrait aggraver la situation de l'espèce ou réduire à néant les efforts consentis auparavant» **ACTIONS : N°18**. «Sécuriser une gestion foncière adéquate et pérenne»	À Calissanne (Bouches-du-Rhône), l'État a autorisé un projet de centrale photovoltaïque sur 35 ha d'habitats de reproduction et d'hivernage de l'Outarde. Alors que le projet a été annulé par le tribunal, l'État a fait appel de cette décision de justice L'État a autorisé la construction de la ligne TGV Montpellier-Nîmes qui a occasionné la perte de 2800 hectares d'habitats de l'outarde canepetière, en traversant le cœur de la ZPS des Costières nîmoises, où vivaient près d'un quart des effectifs français.
AXE : N°3. «Travailler avec les autorités militaires et de l'aviation civile pour conserver voire améliorer les conditions d'accueil des outardes sur les aérodromes, aéroports et camps militaires» **ACTIONS : N°14.** «Soutenir des mesures de gestion des espaces enherbés sur les terrains d'aviation»	Depuis plusieurs années, des arrêtés ministériels autorisent le tir d'outardes à l'aéroport de Marignane, afin d'éviter tout incident aérien. Les mesures d'évitement et de réduction proposées ne sont que partiellement mises en oeuvre et aucune mesure de compensation au tir n'a été envisagée.
ACTIONS : N°6. «Mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction pour éviter de devoir compenser les impacts des projets» **N°13.** «Maintenir les milieux agro-pastoraux en Crau» **N°15.** «Renforcer l'opérationnalité du réseau de ZPS en tenant compte des populations hors ZPS»	L'État continue à autoriser la construction d'entrepôts logistiques à Saint Martin de Crau (Bouches-du-Rhône), sur des zones de reproduction historiques de l'Outarde, sans que les effets cumulés des nombreux projets soient pris en compte.

Un guide illustré pour découvrir la Méditerranée

Après le succès du «guide des oiseaux de Camargue et de Méditerranée», Cyril Girard nous revient avec un ouvrage qui traite cette fois des animaux qui peuplent la mer Méditerranée. Le principe est le même : permettre d'identifier aisément les espèces rencontrées et en savoir plus sur leur biologie. L'ouvrage présente ainsi 267 espèces de poissons, 3 tortues, 10 mammifères, 37 oiseaux et 6 mollusques céphalopodes que l'on rencontre de la surface à 40 mètres de profondeur. Chaque espèce est abondamment illustrée d'aquarelles originales. Une carte permet de connaître l'aire de répartition des espèces. Enfin de nombreux acteurs de la conservation de la mer Méditerranée sont mis en avant par le biais d'interviews qui permettent de se familiariser avec les métiers liés à la protection des espaces marins et de comprendre les principaux enjeux de conservation.

Guide illustré de la faune de Méditerranée

Cyril Girard

Prix public : 20 €

editions-mediterraneus.fr

Rejoignez l'association

Bulletin à compléter et retourner à :
NACICCA- Maison de la vie associative
3, Boulevard des Lices - 13200 ARLES

M. Mme Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Autres personnes si adhésion familiale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Adhésion individuelle annuelle : ..... 10 €

Adhésion familiale annuelle : ..... 15 €

Adhésion tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, minima sociaux) : ..... 5 €

Don libre : ..... €

Nouvelle adhésion / Ré-adhésion

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de NACICCA

L'adhésion vaut pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ADHÉRER EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.NACICCA.ORG

Vous souhaitez recevoir notre courrier : par mail / par la poste (rayer la mention inutile)

www.facebook.com/NaciccaNatureEtCitoyennetéCrauCamargueAlpilles

Suivez-nous sur facebook pour connaître l'actualité des problématiques environnementales et vous tenir au courant de nos participations à divers évènements et manifestations écologistes et citoyennes !